



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Délibération n°2026-047-DE

OBJET : Règlement intérieur du conseil municipal (modification)

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 16
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 0

Pour : 18
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le six juillet deux mille vingt six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD, Camille DECOMBE pouvoir à Frédéric DUFOUR

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Chantal MEDAL, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-020 du 13 avril 2026, le conseil municipal approuvait le règlement intérieur du Conseil municipal.

Après transmission de l'acte, les services du contrôle de légalité invitent l'assemblée à apporter des modifications et compléments au règlement intérieur du Conseil municipal.

Ainsi l'article 8 relative aux commissions communales est modifié. Il stipule que le vice-président de la commission est désigné par la commission et non par le Maire.

L'article concernant le bulletin d'information est ajouté et précise qu'un espace doit être réservé à l'expression des élus de minorité.

Monsieur le Maire donne lecture des articles modifiés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260706-2026-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du conseil municipal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, de transmettre le règlement intérieur modifié au contrôle de légalité et aux membres du conseil municipal.

Champdieu, le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves
CHAZAL

Signature
numérique de
Yves CHAZAL
Date : 2026.07.07
15:43:46 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice COUCHAUD
Date : 2026.07.08
07:59:29 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260706-2026-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026